



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 25 septembre 2019

GRANDES MAREES Impacts sur le trafic des navires du STM

La perspective des grandes marées annoncées par le service hydrographique et océanographique de la marine, combinée à la subsidence de l'île de Mayotte indique d'ores et déjà des niveaux de marées historiques pour fin septembre et début octobre :

Dates	Horaires	Hauteur marée + subsidence
samedi 28/09	16h01	3,99m + 0,15 = 4,14m
dimanche 29/09	04h19	4,02m + 0,15 = 4,17m
dimanche 29/09	16h39	4,06m + 0,15 = 4,21m
lundi 30/09	04h55	4,16m + 0,15 = 4,31m
lundi 30/09	17h16	4,00m + 0,15 = 4,15m
mardi 01/10	05h31	4,17m + 0,15 = 4,32m
mercredi 02/10	06h07	4,04m + 0,15 = 4,19m

Les conditions météorologiques annoncées pour cette période sont susceptibles d'aggraver le phénomène et d'entraîner une dégradation des conditions de navigation liée à une houle sud/sud-ouest et au vent dont l'importance doivent encore être précisés par Météo France. Ces données pourront être fournies dans les 24 heures qui précéderont l'événement.

Face à ce constat, le préfet de Mayotte a pris un arrêté préfectoral afin de suspendre le trafic des barges aux horaires les plus impactés par la marée dans le but de préserver la sécurité des usagers :

- le dimanche 29 septembre : interruption du trafic de 16h à 18h ;
- le lundi 30 septembre 2019 :
 - reprise des rotations à 7h30 depuis le quai Issoufali et la gare maritime de Mamoudzou et à 8h depuis les quais Ballou et Colas
 - les camions ne seront autorisés sur les moyens du STM qu'à compter de 10h.
- le mardi 1^{er} octobre 2019 :
 - reprise des rotations à 8h00 depuis le quai Issoufali et la gare maritime de Mamoudzou et à 8h30 depuis les quais Ballou et Colas
 - les camions ne seront autorisés sur les moyens du STM qu'à compter de 10h.

Pour les périodes indiquées, il est vivement recommandé aux usagers du STM :

- d'anticiper les déplacements afin d'éviter les plages horaires d'interruption de trafic ;
- de s'abstenir, dans la mesure possible, d'entreprendre une traversée aux horaires de reprise des barges et amphirômes pour en éviter la saturation ;
- de faire preuve de civisme face aux instructions qui seront formulées par les agents du STM et par les forces de sécurité qui seront amenés à encadrer le dispositif.

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr  préfet de mayotte